

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-cinq, le treize octobre à vingt heures,
 le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :
 en exercice : 49
 présents : 30
 procurations : 9
 votants : 39

PRESENTS : G. ZORITCHAK, S. BEN OTHMANE, Nicolas LAKS, J-L. PECORINI, P-J. CRASTES, A. CUZIN, B. GONDOUNIN, D. THEVENOZ, G. BARON, E. ROSAY, M. MERMIN, L. VESIN, L. DUPAIN, J. BOUCHET, M. DE SMEIDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J. CHEVALIER, P. DURET, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, B. FOL, A. MAGNIN, C. DURAND, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, M. SECRET, C. MERLOT, F. BENOIT

REPRESENTEES : A. RIESEN par G. ZORITCHAK, P. CHASSOT par B. GONDOUNIN, C. VINCENT par L. VESIN, S. LOYAU par I. ROSSAT-MIGNOD, G. NICOUD par J. BOUCHET, J-C. GUILLOU par P. DURET, J-P. SERVANT par E. BATTISTELLA, H. ANSELME par A. MAGNIN, J. LAVOREL par F. BENOIT

EXCUSES : M. GENOUD, M. SALLIN, A. AYEB

Date de convocation :
 07 octobre 2025

ABSENTS : Nathalie LAKS, M. GRATS, V. LECAUCHOIS, D. BESSON, M-N. BOURQUIN, L. CHEVALIER, F. GUILLET

Secrétaire de séance : Madame Agnès CUZIN

Délibération n° c_20251013_fin_110

Affectation des résultats 2024 – Budget principal

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4^{ème} Vice-Président,

Le Conseil communautaire a arrêté le 30 juin 2025 le compte administratif 2024 du budget principal avec les résultats suivants, les restes à réaliser étant repris automatiquement :

Fonctionnement	
	CA 2024
DEPENSES FONCTIONNEMENT	35 313 411,28
RECETTES FONCTIONNEMENT	37 473 879,52
Solde F sans résultat	2 160 468,24
Reprise résultat N-1	7 639 764,11
Excédent de Fonctionnement	9 800 232,35
Investissement	
	CA 2024
DEPENSES INVT	11 311 385,38
RECETTES INVT	6 967 483,10
Solde d'Investissement sans RAR	-4 343 902,28
Reprise résultat N-1	122 970,55
Solde d'Inv. avec Résultat sans RAR	-4 220 931,73
Solde RAR	-2 876 672,82
Déficit d'Investissement	-7 097 604,55
Résultat global	
	2 702 627,80

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-5 ;

Vu la délibération n° c_20250630_fin_084 du Conseil communautaire du 30 juin 2025 portant arrêt du compte administratif 2024 – Budget principal ;

DELIBERE

Article 1 : affecte :

- 7 097 604,55 € en réserves (compte 1068) afin de couvrir le déficit d'investissement.

Article 2 : reporte :

- Le déficit d'investissement soit 4 220 931,73 € en dépenses d'investissement au compte 001.
- Le solde du résultat excédentaire de fonctionnement de 2 702 627,80 € en recette de fonctionnement au compte 002.

Article 3 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

VOTE : POUR : 39

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,
Agnès CUZIN

Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère exécutoire de cette délibération :

- Télétransmise en Préfecture le 17/10/2025
- Publiée le 17/10/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.